

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 FEVRIER 2022**

Délibération
n°2022.02.011.B

**Fourniture de
pneumatiques, de
chambres à air,
accessoires et services
divers afférents - 2 lots :
appel d'offres ouvert**

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 janvier 2022

Secrétaire de Séance : Marie-Henriette BEAUGENDRE

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER,

Excusé(s) : Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 FÉVRIER 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.02.011.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

FOURNITURE DE PNEUMATIQUES, DE CHAMBRES A AIR, ACCESSOIRES ET SERVICES DIVERS AFFERENTS - 2 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT

L'accord-cadre relatif à la fourniture de pneumatiques, de chambres à air, accessoires et services divers afférents est arrivé à son terme. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2113-10, R2113-1, L2124-2, R2124-2, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5, du code de la commande publique pour la fourniture de pneumatiques, de chambres à air, accessoires et services divers afférents.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire par émission de bons de commande, avec un engagement sur un montant maximum en application des articles R2162-1 à R2162-4 -2° et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre est décomposé en lots avec les montants maximum annuels suivants :

- Lot n° 1 : Fourniture de pneumatiques, accessoires et services divers afférents pour les véhicules de type utilitaire, légers et petits matériels : Maximum annuel de 30 000 € HT
- Lot n° 2 : Fourniture de pneumatiques, accessoires et services divers afférents pour les véhicules de type poids lourds et engins : Maximum annuel de 200 000 € HT

La durée de l'accord-cadre sera de un an à compter de sa date de notification puis renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI, conseiller délégué membre du bureau, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

D'IMPUTER la dépense tous budgets, 61551.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire

Reçu à la préfecture de la Charente le :

08 février 2022

Affiché le :

08 février 2022